

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22/2025

OBJET : CONSTRUCTION DU POLE ASSOCIATIF – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2025

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, THEOLAIRE Joël.

Excusés : DAUJAN Nicolas pouvoir à SANDON Alain, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, TERRAS Tanguy pouvoir à BRUNET Michel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance.

Absents : CHALAYE Franck, LAFOND Florian, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita,
Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat de la consultation concernant le choix du maitre d'œuvre pour la construction d'un Pôle associatif.

Le rapport d'analyse des offres, établi par POLARIS Ingénierie, Assistant Maitre d'Ouvrage selon les critères définis dans le règlement de consultation, fait apparaître le bon rapport qualité, prix de l'offre de FABRE Architecture situé à Aubenas.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'un Pôle associatif à FABRE Architecture situé à AUBENAS d'un montant de 95 292 € HT.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché à intervenir.
- Dit que les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13/05/2025
ID : 026-200056547-20250512-DE_2025_22-DE

